NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2500085 - Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 10
6. GESTION DU SITE 11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR2500085

1.3 Appellation du site

Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire

1.4 Date de compilation

30/11/1995

1.5 Date d'actualisation

22/07/2019

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Basse-Normandie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/12/1997

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 10/01/2011
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 01/10/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029616627

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,30278°

Latitude : 49,71167°

2.2 Superficie totale

15385 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

96%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
25	Basse-Normandie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
50	Manche	4 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
50101	CARNEVILLE
50178	FERMANVILLE
50196	GATTEVILLE-LE-PHARE
50296	MAUPERTUS-SUR-MER
50142	VICQ-SUR-MER

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)
Manche et Mer du Nord (96%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1110 *Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine*		4158,81 *(27 %)*		G	B	C	B	B
1140 *Replats boueux ou sableux exondés à marée basse*		134,01 *(0,87 %)*		M	A	C	C	C
1170 *Récifs*		5082,99 *(33 %)*		G	A	C	A	A
1210 *Végétation annuelle des laissés de mer*		0,92 *(0,01 %)*		G	B	C	B	B
1220 *Végétation vivace des rivages de galets*		7,7 *(0,05 %)*		G	A	C	A	A
1230 *Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques*		9,24 *(0,06 %)*		G	B	C	B	B
1310 *Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses*		4,62 *(0,03 %)*		G	B	C	B	B
1330 *Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)*		16,94 *(0,11 %)*		G	B	C	B	B
2110 *Dunes mobiles embryonnaires*		6,16 *(0,04 %)*		G	B	C	B	B
2120 *Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)*		10,78 *(0,07 %)*		G	B	C	A	B
2130 *Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)*	X	32,35 *(0,21 %)*		G	B	C	B	B
4030 *Landes sèches européennes*		204,86 *(1,33 %)*		G	B	C	B	B
6510		1,54		G	B	C	B	B

Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		*(0,01 %)*						
7230 *Tourbières basses alcalines*		6,21 *(0,04 %)*		G	C	C	B	C
9130 *Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*		53,41 *(0,35 %)*		G	C	C	B	C

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P	M	C	B	C	C
A	1166	*Triturus cristatus*	p			i	P	M	C	A	C	A
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	w			i	P	M	D			
M	1308	*Barbastella barbastellus*	w			i	P	M	C	B	C	C
M	1324	*Myotis myotis*	w			i	P	M	D			
M	1349	*Tursiops truncatus*	w			i	P	G	C	B	C	C
M	1349	*Tursiops truncatus*	c			i	P	G	C	B	C	C
M	1351	*Phocoena phocoena*	c			i	P	G	D			
M	1364	*Halichoerus grypus*	c			i	P	G	C	B	C	C
M	1365	*Phoca vitulina*	c			i	P	G	C	B	B	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.

- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Anas crecca*			i	P			X		X	
B		*Charadrius alexandrinus*			i	P			X		X	
P		*Crambe maritima*			i	P						X
P		*Linaria arenaria*			i	P			X	X		
P		*Otanthus maritimus*			i	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	96 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %

Autres caractéristiques du site

Cette côte, bordée de plages de graviers et d'un mince cordon dunaire, est jalonnée de caps granitiques et ponctuée vers l'intérieur de nombreuses mares. Par endroits, le barrage de ruisseaux locaux par des cordons de sables grossiers détermine la formation d'étangs côtiers. A l'ouest, un vaste ensemble de landes de grand intérêt biologique et paysager, se développe en arrière du littoral.
La surface des habitats naturels terrestres de la directive ont été précisés sur la base de leur cartographie établie par le Conservatoire Botanique de Brest.

Zone marine au large du littoral :
La zone marine permet de compléter la richesse de ce site en couvrant un panel bathymétrique important, jusqu'à la profondeur de 50 m. Le relief sous-marin est très chaotique alternant entre pentes douces, tombants et platiers.
La pointe nord-est du Cotentin est exposée à de forts courants de marée qui peuvent atteindre 5 noeuds. Les dépôts sédimentaires sont très variés, depuis les éléments les plus grossiers (cailloutis 14% - cailloutis graveleux 5% - graviers 17%) aux éléments les plus fins (graviers sableux 6% et sables 24%) ; le restant des fonds (36%) étant rocheux, souvent sous forme de récifs immergés. On peut estimer la profondeur moyenne à environ 17 m.

Vulnérabilité
: - Intérêt écologique du site tributaire :
* de la pérennisation des pratiques agricoles extensives ;
* de la préservation de la qualité physico-chimique des eaux douces arrière-littorales ;
* d'une gestion adaptée du niveau des eaux des marais arrière-littoraux.
- Erosion marine et migration des cordons de sables grossiers vers le marais provocant de fréquentes incursions de l'eau de mer.
- Fréquentation touristique (divagation de véhicules motorisés sur le cordon dunaire, surpiétinement des habitats sensibles).
- Extractions de matériaux, remblais, apports de terre ou décharges sauvages potentiels.

Zone marine étendue : Concernant la zone marine proche de la côte, un certain nombre d'activités anthropiques s'y exercent (pêche professionnelle et de loisirs, sports nautiques
) qu'il conviendra d'identifier plus finement dès la phase de gestion. Leurs effets sur la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, qu'ils soient positifs, négatifs ou neutres, restent à apprécier par l'amélioration des connaissances dans le cadre de l'élaboration puis de la mise en #uvre du document d'objectifs du site ou de l'évaluation des incidences des éventuels projets à venir.
Les champs de Laminaires, qui ont prévalu dans la proposition du site, constituent un habitat septentrional potentiellement menacé par le réchauffement climatique.

4.2 Qualité et importance

Zone marine au large du littoral :
Cette zone est notamment justifiée par la présence importante de l'habitat d'intérêt communautaire "Récifs" (1170), a priori en bon état de conservation.
En effet, les substrats rocheux sous-marins offrent une stratification variée de communautés algales et animales, en fonction de la profondeur et des conditions hydrodynamiques. De ce fait, ils présentent souvent une grande biodiversité. Immergées dans leur quasi-totalité, les zones rocheuses sont plutôt soumises à de fortes actions hydrodynamiques (houle et courants de marée), et correspondent plus particulièrement à l'habitat décliné "Roche infralittorale en mode exposé".

Ces récifs et platiers rocheux présentent, au sein du site, une diversité de formes topographiques favorables au développement de niches écologiques riches en biodiversité. Les nombreux tombants, replats, trous, bassins, failles et vallées permettent de passer rapidement de sommets quelquefois émergés à marée basse à des profondeurs de 15 à 20 m. Cette complexité des fonds permet parfois d'atténuer les conditions hydrodynamiques ce qui permet l'expression, à échelle plus réduite, de l'habitat d'intérêt communautaire "Roche infralittorale en mode abrité".

La délimitation a été faite de manière à prendre en compte l'ensemble des champs de laminaires et ses espèces associées. Ces forêts marines abritent une faune et une flore variées. En effet, par analogie aux forêts terrestres, chaque strate présente à elle seule une diversité et une richesse biologique justifiant la sélection du site. De plus, cet habitat est important pour certaines espèces animales d'intérêt commercial : c'est un lieu de vie pour des espèces comme l'ormeau, l'étrille, le congre, ou le lieu de passage pour des espèces comme l'Araignée de mer, le tourteau, le lieu ou encore le bar.

Des études sur l'ensemble du secteur ou sur quelques points localisés évoquent la très grande richesse des formes vivantes, et notamment algales. L'espèce de laminaire Laminaria digitata, observée dans les profondeurs les plus faibles, peut se trouver jusqu'à 7 m de profondeur. Laminaria hyperborea, qui affectionne les profondeurs les plus importantes, et dont la présence est majoritaire sur l'extension, s'observe quand à elle jusqu'à 13 m de profondeur. Laminaria ochroleuca et Laminaria saccharina ont été identifiées de manière localisée.
Appartenant à une autre famille d'algues brunes, Himanthalia elongata se retrouve en véritable ceinture algale dans des profondeurs plus faibles, à la limite de l'étage médiolittoral, accompagnée par d'autres peuplements algaux, comme les algues rouges Chondrus crispus ou Porphyra sp. Des rhodophycées à thalle calcifié telle que Corallina officinalis ont également été observées.
Enfin, de nombreux organismes animaux ont été identifiés comme des spongiaires (Halichondria panicea, Oscarella lobularis...), des bryozoaires (Electra pilosa), des cnidaires tel le corail dent-de-chien (Caryophyllia smithii), des vers (Terebella lapidaria), des crustacés (Galathea squamifera), des mollusques comme Helcion pellucidum.

Outre les habitats rocheux, le site présente un certain nombre d'ensembles sédimentaires sableux, ciblés comme habitats d'intérêt communautaire à travers l'habitat générique "Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine" (1110).

Ces bancs sableux submergés, appelés bancs de Barfleur, issus d'une dynamique sédimentaire active, subissent l'influence hydrodynamique majeure des courants de marée. Leur axe préférentiel est parallèle à la côte. Ces accumulations sous-marines de sables peuvent prendre l'aspect de véritables dunes, dites dunes hydrauliques, souvent composées de sables coquilliers assez grossiers. Bien que relativement pauvres sur le plan biologique en terme de diversité, elles hébergent des espèces typiquement inféodées à ce type de formation.

On peut estimer que ces bancs sableux représentent environ 25% de la zone étendue.

Des données historiques témoignent de la présence de moulières de Modiolus modiolus dans ce secteur, sur les fonds durs sous influence de forts courants de marée (Gentil F., Cabioch L., 1997). Les bancs de Modiolus modiolus, recouvrant au moins 30% du substrat, sont relativement rares et abritent une faune diversifiée. Il s'agit d'un habitat ciblé par la convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est.
On note également la présence de certaines espèces de mammifères marins d'intérêt communautaire, comme le Grand Dauphin (Tursiops truncatus-1349), le Marsouin commun (Phocoena phocoena-1351), le Phoque gris (Halichoerus grypus-1364) et le Phoque veau-marin (Phoca vitulina-1365).

Leurs observations sont très ponctuelles. La principale source de données utilisée sont les données échouages.

Toutefois, il est à noter que le nord du Cotentin constitue un "sas" pour la faune marine. Il s'agit d'une zone importante de passage de mammifères marins qui n'y séjournent pas, notamment les espèces citées précédemment, au comportement souvent côtier.
Des individus de la population de grand Dauphin côtier du Cotentin ont en effet été observés la même année sur les secteurs est, nord et ouest du Cotentin, contribuant à identifier la pointe de Barfleur comme lieu de passage fréquenté. Le Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin comptabilise entre 1999 et 2003 près de 70 observations de Grands Dauphins sur la zone.

Le Phoque gris, qui affectionne plutôt les côtes rocheuses, est l'espèce de pinnipède qui présente le plus d'occurrences d'observation sur le secteur, mais cela reste irrégulier et ne concerne que des individus isolés. Par ailleurs, les expériences de suivi télémétrique de plusieurs Phoques veau-marin de la baie des Veys montrent que ceux-ci exploitent régulièrement la partie est du site.

Il est à noter que le Marsouin commun, petit cétacé farouche, plutôt solitaire ou se déplaçant en petits groupes, autrefois rare, est observé de plus en plus souvent sur le littoral bas-normand en provenance de la mer du Nord. Espèce ciblée par Natura 2000 et la convention OSPAR, la France a une responsabilité forte pour cette espèce, dans le maintien de son aire de répartition.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
L	A04	Pâturage		I
L	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
L	D01.02	Routes, autoroutes		I
L	D03.02	Voies de navigation		B
L	E03	Décharges		I
L	F02.03	Pêche de loisirs		I
L	F03.01	Chasse		I
L	G01.01	Sports nautiques		I
L	G02	Structures de sports et de loisirs		I
L	G04.01	Man#uvres militaires		B
L	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
M	J02.05.02	Modification de la structure des cours d'eau intérieurs		I
M	M01.07	Modifications du niveau de la mer		I
M	M02	Changements des conditions biotiques		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	2,3 %
Etablissement public	2 %

Domaine privé de l'état	0 %
Domaine public maritime	7,4 %
Eaux territoriales	88,3 %

4.5 Documentation

AUVRAY C., 1996. Etude faunistique et floristique du littoral bas-normand. Cap Lévi. Université de Caen. 10 p.

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V., 2002 - Habitats côtiers. Cahiers d'habitats Natura 2000, T. 2. La Documentation française. 399 p.

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V., 2002 - Espèces animales. Cahiers d'habitats Natura 2000, T. 7. La Documentation française. 353 p.

BILLARD C., COSSON J. - Algues marines du Cotentin. Université de Caen. Laboratoire Algologique et Station de Biologie Marine de Luc-sur-Mer

GENTIL F., CABIOCH L., 1997. Carte des peuplements macrobenthiques de la Baie de Seine et Manche centrale sud. Carte au 1/117000 établie d'après les dragages effectués entre 1971 et 1975. Observatoire océanologique de Roscoff.

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES, 1990. La pointe du Brick. Bilan écologique. 36 p.

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL, ARPLI, 1992 - La Pointe de la Loge. Bilan écologique, 43 p.

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES, 2001 - Document d'objectifs "Caps et marais arrière-littoraux de la pointe de Barfleur au cap Lévi". Site Natura 2000 n°FR2500085. DIREN Basse-Normandie. 73 p. + annexes.

COSSON J., 1979 - Compte-rendu de l'excursion algologique au Cap Lévi (Manche). Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie. Volume 108. 1981. p. 36.

COSSON J., 1998. La flore algale des côtes de Basse-Normandie. Cap Lévi. Université de Caen, laboratoire de biologie et biotechnologies marines.

CRMM, 1980-2005. Données d'échouage de Mammifères marins par commune entre 1980 et 2005. Centre de Recherche sur les Mammifères Marins (CRMM).

DAVY DE VIRVILLE Ad., 1936-1938 - Observations sur la flore marine des côtes du Cotentin. Bulletin Laboratoire Maritime de Dinard. pp. 16 à 19.

GALICHER M., 1996. Recensement des populations algales et animales d'une station du Cotentin oriental : le cap Lévi, et comparaison de cet inventaire avec celui réalisé par le CREPAN en 1974. Travail d'étude et de recherche. Université de Caen. 15 p.

GAYRAL P., BERT J.J., 1965 - Compte-rendu de l'excursion de la Société Phycologique de France en Normandie.

GECC, 1999-2003. Observations de Grand Dauphin (Tursiops truncatus) relevées par le Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin (GECC) entre 1999 et 2003.

GEHU J.M., 1984 - Inventaire régionalisé des ZNIEFF du littoral atlantique de France (dunes, prés salés, falaises). CREPIS et Station de Phytosociologie - Bailleul.

GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND, 2004 - Les Mammifères Sauvages de Normandie : Statut et répartition. Nouv. éd. revue et augmentée. GMN, 306 p.

LAHAYE V., MAUGER G. (2000) - GECC - Site fidelity, movement patterns and group mixing of normandy Bottlenose Dolphins (Tursiops truncatus). 14th Annual Conference of the European Cetacean Society, Cork, Ireland, 2-5 April 2000.

LECOINTE A. et PROVOST M., 1982-85 - Inventaire des landes et des pelouses calcicoles du Calvados et de la Manche. CREPAN, DRAE Basse-Normandie.

LUBET, SYLVAND, LE GALL, 1975 - Etude des biocénoses benthiques littorales de la baie de Seine. LA DOC. FRANCAISE.

MAUGER G., 2003 - Distribution des Grands dauphins dans le secteur ouest Cotentin : suivi des déplacements. Rapport provisoire. Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin (GECC).

MEERSMAN P. et al. (2002) - GECC - Use of a sightings network including professional marine users in the study of a population of bottlenose dolphins in Normandy, France. 16th Annual Conference of the European Cetacean Society, Liege, Belgium, 7-11 April 2002.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE. Carte SHOM 7120 Abords de Cherbourg - Du Cap de La Hague à la Pointe de Barfleur au 1/47800 - Edition 1997 et Carte SHOM 7422 De la Pointe de Barfleur à La Pointe de La Percée - Iles Saint-Marcouf au 1/48000 - Edition 2006.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE. Carte SHOM 7120 G - Carte de Sédimentologie (nature des fonds) Abords de Cherbourg - Du Cap de La Hague à la Pointe de Barfleur au 1/47800 - Publication 2003 et Carte SHOM 7422 G - Carte de Sédimentologie (nature des fonds) De la Pointe de Barfleur à La Pointe de La Percée - Iles Saint-Marcouf au 1/48000 - Publication 2006.

SIBLET J.Ph. & VAUDIN A.C., 2007 - Justification des zonages NATURA 2000 en mer. Rapport MNHN-SPN/MEDAD. 34 p.

THOUIN F., 1980-1983 - Cartographie et étude des populations de Laminaires de Basse-Normandie. Université de Caen, 59 p.

TORCHEUX V., 1999. Inventaire spécifique d'une zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique en milieu littoral : la pointe de Barfleur. Université de Caen. 24 p.

UNIVERSITE DE LA ROCHELLE, 2007 - Expériences en cours de suivi télémétrique de Phoques veau-marin de la baie des Veys. DIREN de Basse-Normandie.

VASLET D., LARSONNEUR C. et AUFFRET J.-P., 1978. Carte des sédiments superficiels de la Manche et notice. BRGM éd., Orléans. Produit numérique Rebent Ifremer-BRGM, au 1/500 000, sous forme de polygones.

WARENBOURG C. et al. (2005) - GECC - Bottlenose dolphins (Tursiops truncatus) in Normandy's coastal waters : preliminary results and indications of a resident population. 19th Annual Conference of the European Cetacean Society, La Rochelle, France, 2-7 april 2005.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	94 %
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	2 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	0 %
32	Site classé selon la loi de 1930	3 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	0 %
54	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime	2 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	POINTE DU BRICK	*	1%
11	POINTE DE LA LOGE	*	1%
11	MARAIS DE RETHOVILLE	*	0%
11	ETANG DE GATTEMARE	*	0%
38	Cordons dunaires	*	0%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

- Ce site côtier constitue un "espace remarquable du littoral" au sens de l'article L146-6 du code de l'urbanisme.
- Procédure de classement du site de la pointe de Barfleur et de l'anse de Gattemare en cours.
- Existence d'une zone de préemption du Conservatoire de l'Espace Littoral.
(compléments de la rubrique 5.1)

Extension en mer du Site d'Importance Communautaire n°FR2500085 " Caps et marais arrière-littoraux de la Pointe de Barfleur au Cap Lévi " arrêté par décision de la Commission européenne du 12 novembre 2007.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Agence Française de la Biodiversité
Adresse : 4, rue du Colonel Fabien 76083 LE HAVRE
Courriel :

Organisation : Syndicat Mixte du Littoral Normand
Adresse : 7, rue Pémagnie 14037 CAEN
Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : DOCOB Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la Pointe de Saire
Lien :

http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf.N2000.FR2500085DOCOB.pdf

☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.

☐ Non

6.3 Mesures de conservation

Dans sa configuration actuelle (SIC validé par décision de la Commission européenne le 12 novembre 2007), le site " Caps et marais arrière-littoraux de Barfleur au Cap Lévi " dispose d'un document d'objectifs validé depuis le 6 février 2001.
Un comité de pilotage conjointement mis en place par le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le Préfet de la Manche réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site dont les organisations socio-professionnelles et de loisirs nautiques. Ce comité aura pour rôle de compléter le document d'objectifs existant pour la partie marine étendue. Ces compléments devront définir les préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des milieux et espèces marins d'intérêt communautaire concernés.
Après un diagnostic écologique du site et des différentes activités s'y exerçant, des mesures seront proposées au regard des enjeux de conservation durable des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié l'extension du site Natura 2000, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales ou locales. Pour ce faire, le comité de pilotage et l'opérateur local en charge de la rédaction du document d'objectifs pourront utilement s'appuyer sur les références technico-économiques pour les mesures de gestion des sites Natura 2000 en milieu marin concernant les activités de pêche, d'aquaculture et de plaisance (commande passée auprès de l'Agence des aires marines protégées).
S'agissant des différentes activités, plans, programmes, travaux ou projets d'aménagement, ils pourront avoir lieu au sein ou à proximité du site " Récifs et landes de la Hague " pour autant qu'ils ne s'exonèrent pas des objectifs de conservation du site. S'ils sont susceptibles d'affecter le site de façon notable, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, ils devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié le site. Dès lors, les porteurs de projets pourront s'appuyer sur les guides méthodologiques élaborés à l'échelon national :
- guide pour l'évaluation des incidences des projets d'extraction de granulats marins sur les sites Natura 2000 (en cours) ;
- guide sur l'évaluation des incidences des dragages des chenaux de navigation et des immersions sur l'état de conservation des sites Natura - GEODE / BCEOM, août 2007 - (volet calapge en site Natura 2000 marin en cours de rédaction) ;
- guide sur l'étude d'impact des projets éoliens (volet mer en cours de rédaction) ;
- guide sur l'évaluation des incidences des projets de création et d'extension de ports de plaisance et de sites de mouillages organisés (en cours).

Au sein du site, les activités de défense exercées sont en particulier :
- des missions opérationnelles de surveillance, de police, de défense ou de service public (sauvetage, assistance, lutte antipollution, etc.) par des navires ou des embarcations de la Marine nationale et de la gendarmerie maritime ;
- des missions de recherche et de neutralisation d'explosifs immergés en mer ou sur l'estran par des navires, des embarcations ou des plongeurs de la Marine nationale ;
- des missions opérationnelles et des patrouilles de surveillance, de police, de défense ou de service public par des aéronefs militaires sans restriction d'altitude ;
- des exercices et entraînements de navires de la Marine nationale ou de la gendarmerie maritime ;

- des exercices et entraînements d'aéronefs militaires (hélicoptères sans restriction d'altitude, avions à 500 pieds terre et 100 pieds mer minimum) ;
- des exercices et entraînements de plongeurs et de commandos de la Marine nationale (entraînements nautiques, aériens et terrestres) ;
- des exercices et entraînements des forces spéciales du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM) de Roscanvel (29), sans restriction de lieu ou de période : activités sous-marines, aériennes et de surface.

Une zone d'exercices pour sous-marins et de posé sur le fond est en outre située à proximité du site.
Plus généralement, les espaces marins inclus dans le périmètre du site sont mobilisés pour assurer la protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique.
La pérennisation de l'ensemble des activités et des missions précitées (activités de défense, d'assistance et de sauvetage, de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer) ne devra pas être remise en cause par la désignation du site.